Docusign Envelope ID: 4F4EC6E4-0CB2-8DC6-8073-FD3844E1B229

PILLIVUYT
Société par actions simplifiée au capital de 2 134 002,24 euros
Siège social : Rue de la Manufacture, 18500 MEHUN SUR YEVRE
440 717 874 RCS BOURGES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2026

SEIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, décide de modifier l'article 13 des statuts relatif au comité de direction, et plus précisément son sous-article **« Composition »**, afin de réduire le nombre minimum de membres du comité de direction de trois à deux.

En conséquence, l'assemblée générale décide que le sous-article **« Composition »** de l'article 13 des statuts sera désormais rédigé comme suit :

« Le comité de direction est composé de 2 membres au moins et de 6 membres au plus, personnes physiques ou morales, associés ou non. Aucun membre du Comité de Surveillance ne peut être désigné au Comité de Direction. »

Le reste de l'article 13 demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme

Signé par :
Nathalie BEAUCHER
E8C15BB214BA4DE...